

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AU MEN LE 9/09/2015

Suite à une demande d'audience sollicitée auprès de la ministre de l'Éducation, Mme Najat Vallaud-Belkacem, au sujet de la réforme du collège et de son impact sur les langues vivantes, le président de l'AFPE, Ahmed Haderbache, et moi-même avons été reçus le jeudi 9 septembre par deux conseillers de la ministre : Mme Agathe Cagé, en charge du second degré, des programmes et de l'évaluation des élèves, et M. Éric Tournier, en charge du premier degré, de l'éducation prioritaire et des relations avec les IA-DASEN.

Nous avons pu ainsi présenter notre association et son travail, ainsi que le réseau RELIAM.

Durant cet entretien, qui a duré plus d'une heure, et qui s'est déroulé dans un climat d'écoute mutuelle, les deux conseillers ont répondu à nos questions en cherchant à lever certaines incompréhensions ou malentendus éventuels. Si toutes nos inquiétudes n'ont pas été apaisées, il nous est apparu que **depuis les premières annonces de cette réforme, grâce à la mobilisation des professeurs et de leurs associations de nouvelles orientations ont été données, qui vont dans le bon sens.**

Tout d'abord, Mme Cagé et M. Tournier ont été catégoriques quant à l'importance que la ministre accorde à la diversité linguistique, et c'est la volonté de maintenir celle-ci, voire de l'améliorer, qui préside à l'esprit de cette réforme pour ce qui concerne les langues.

Premier degré :

→ La carte des langues vivantes, en cours d'élaboration, sera publiée d'ici la fin de l'année. Instructions ont été données aux recteurs de dénicher les viviers de professeurs des écoles susceptibles d'enseigner une langue vivante – et pas seulement l'anglais – afin d'implanter l'enseignement d'une LV à l'école élémentaire dès le CP partout où c'est possible. Si nécessaire, il sera fait appel à des assistants et / ou à des intervenants extérieurs.

→ Dès que l'implantation existe, les familles sont assurées de la continuité du cursus jusqu'à la fin du collège, sachant que de toutes façons, leur enfant bénéficiera d'un enseignement de l'anglais en 6^{ème}. **À terme cela entraînera pour les élèves ayant commencé une autre LV que l'anglais la (re)création de classes bilangues en 6^{ème}.**

L'objectif de ces mesures est précisément la diversification linguistique [à condition bien sûr que la politique pro-active en sa faveur voulue par la ministre soit efficace face au rouleau compresseur de l'anglais (93% des élèves du primaire apprennent cette langue actuellement)].

→ Pour la formation des professeurs des écoles en charge d'un enseignement de LV, outre leur validation par l'ESPE ou leur habilitation par les IPR-IA, le MEN met à leur disposition des outils numériques conçus en collaboration avec l'Inspection générale, afin de les aider à améliorer leurs pratiques.

Remarques :

- 1) Quel niveau de compétence est-il requis pour cet enseignement de LV dans le premier degré ? Nous avons fait remarquer que si l'on souhaite que les élèves progressent réellement au long de leurs 5 années d'école élémentaire, il faut qu'à chaque niveau ils puissent bénéficier d'un enseignement de qualité. Nous avons suggéré que le niveau C1 du CECRL nous semble un minimum requis. Ce à quoi M. Tournier, qui est économiste de formation, nous a répondu que les maîtres du premier degré, ayant une

formation généraliste où est incluse la LV, et étant capables d'enseigner le français, les maths, l'histoire-géographie, les arts plastiques et l'éducation physique et sportive, sont tout aussi capables d'enseigner la LV ; il ne s'est pas engagé quant à la suggestion du niveau C1 obligatoire. Mme Cagé a précisé que des études européennes montrent que les élèves français ayant débuté l'apprentissage d'une LV en CP ont en fin de CM2 un niveau « plutôt bon » en langue étrangère. Il ne nous a pas été dit quels étaient les critères de cette évaluation.

- 2) Par ailleurs, il n'y a pas de niveau de référence (CECRL) pour les élèves en fin de CM2 ayant bénéficié d'un enseignement de LV depuis le CP.

Collège :

→ Les 4 heures en LV1 en 6^{ème} ont été rétablies, ce dont nous nous sommes naturellement réjouis.

→ Les classes bilangues de continuité entre le premier et le second degré sont maintenues, sujet de grande satisfaction également.

→ L'entrée de la LV2 en 5^{ème} entraîne la disparition des classes bilangues qui n'étaient pas de continuité avec le primaire. Ce qui a été justifié par Mme Cagé et M. Tournier de la façon suivante:

- 1) ces classes ne concernaient que 20% des élèves ;
- 2) paradoxalement, les études montrent que là où elles sont apparues, l'offre linguistique s'est appauvrie (moins de choix de LV2 en 4^{ème});
- 3) il n'y a pas le budget pour généraliser le bilinguisme dès la 6^{ème}, donc on l'introduit à partir de la 5^{ème};
- 4) comme souligné précédemment, si la politique de diversification linguistique fonctionne dans le premier degré comme espéré, les classes bilangues de continuité dès la 6^{ème} sont appelées à se multiplier à l'avenir.

→ Répondant à l'inquiétude des collègues d'allemand face à la disparition des classes bilangues, on nous a dit que les expérimentations d'introduction de la LV2 en 5^{ème} à Reims et à Toulouse ont montré un effet positif sur l'allemand.

→ Les 2h30 sont actées pour les 3 niveaux concernant la LV2.

Les heures de cours en classe entière ou en demi-groupe pourront être de 45 minutes. Il nous a été clairement dit qu'une attention toute particulière serait portée à ce que les emplois du temps des professeurs de LV ne pâtissent pas de ce changement d'horaire.

→ La dotation horaire supplémentaire en heures « de marge » va progressivement monter en puissance pour atteindre 60 heures par niveau en 2017. Il nous a été dit tout aussi clairement que ce sont les équipes pédagogiques, et non le chef d'établissement, qui seront appelées à répartir ces heures selon les besoins par matière.

→ 4000 postes supplémentaires ont été créés.

→ À terme, le souhait de la ministre est que soit introduite au collège une DNL (Discipline Non Linguistique), comme dans les SELO (Sections Européennes et de Langues Orientales), lesquelles sont maintenues en l'état.

→ C'est le Conseil National des Programmes (CNP) qui doit définir le niveau à atteindre pour les élèves de LV1 et LV2 en fin de 3^{ème}. Il semble que pour la LV1 commencée en primaire dès le CP, il doive s'agir du niveau A2, augmenté de quelques compétences niveau B1.

→ Le CNP doit également maintenir les contenus culturels dans l'enseignement des LV, ce dont nous avons souligné la très grande importance.

Remarques :

- 1) Comment expliquer, sinon par le problème de la qualité de l'enseignement des LV en primaire, que le niveau de référence en LV1 après 5 ans d'apprentissage à l'école élémentaire + 4 ans au collège, reste A2, même partiellement augmenté de B1 ? À quoi il nous a été répondu que le maillon faible dans l'apprentissage des LV n'est pas le primaire, mais bien le collège.
- 2) Quel sera le niveau requis pour un élève de LV2 en fin de collège, après 3 ans seulement d'apprentissage ? On attend sa publication par le CNP.
- 3) Le schéma de répartition horaire des cours de LV par cycles montre que le système français n'a pas encore intégré la philosophie de CECRL, qui raisonne en termes de volume horaire (variable) requis pour atteindre tel ou tel niveau – non par cycles.

Après ces échanges sur la réforme, la conversation s'est élargie.

→ Il a été question du gel du point d'indice, du salaire peu rémunérateur, qui n'est guère attractif : on demande aux professeurs désormais d'avoir Bac+5, et ils sont payés de la même façon que quand ils avaient Bac+3. D'où la désaffection des étudiants (particulièrement en sciences) pour le métier. À quoi M. Tournier a répondu qu'un professeur aujourd'hui grimpe plus vite les échelons et que la hors-classe, naguère réservée à une élite, est désormais accessible à tous. Et que l'augmentation du salaire des professeurs est un chantier envisagé, mais pas à l'ordre du jour.

→ Concernant les problèmes de recrutement, M. Tournier a rappelé que pendant des années, le MEN avait été « un vivier d'économies », que ça a changé et que l'on recrute. Il a parlé du surprenant succès d'un concours de recrutement en Seine-Saint-Denis, qui a attiré de très nombreux candidats et permis un recrutement à un bon niveau. À quoi on peut rétorquer que, comme on sait, la notion de « bon niveau » fluctue en fonction des critères de correction.

→ En revanche, nous n'avons pas souhaité aborder d'autres aspects controversés de la réforme du collège, comme le sort réservé au latin et au grec ou aux possibles programmes d'histoire, laissant le soin aux associations concernées d'en débattre.

Nous n'avons aucune raison de mettre en cause la bonne foi de nos interlocuteurs. Le projet pour les langues vivantes, tel que présenté, tient la route, même si certains aspects, comme on l'a dit, méritent d'être améliorés.

Mais on sait qu'il y a souvent loin de la coupe aux lèvres. Il faudra du temps avant de pouvoir juger de l'efficacité de la réforme tant sur le plan de la diversification linguistique que sur celui de l'amélioration du niveau des élèves. Et nous demandons aux collègues d'être très attentifs à ce que ce les engagements qui ont été formulés soient effectivement tenus, et de nous signaler toute entorse éventuelle.

Rédigé à Paris, le 9 septembre 2015.

Anne-Marie Penon, vice-présidente de l'AFPE